MERCREDI 26 JUIN 1912 — XXIIIe ANNÉE. — N° 7607. — MERCREDI 26 JUIN 1912

LA CROIX

BUREAUX : LILLE. — 15, rue d'Angleterre. Téléphone : 672

5 CENTIMES — DE ROUBAIX-TOURCOING — 5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX. — 36, rue de Vieil-Abreuvoir. TOURCOING. — 85, rue des Ursulines

Adveniat regnum tuum

Dieu protège la France !

Mercredi 26 juin. — SS. JEAN ET PAUL

MARDI 25 JUIN 1912

La journée

Les délibérations du Conseil des ministres ce matin ont eu pour objet l'état des travaux parlementaires et les questions à l'ordre du jour de la Chambre.

Aux termes d'un projet de loi signé à la fois par MM. Guist'hau et Klotz, est accordée aux instituteurs et institutrices pourvus du brevet supérieur une prime de 1 000 francs payable en cinq annuités ; coût : plus de quatre millions par an.

❋

La Chambre a consacré sa double séance de mardi à la discussion en général du budget de la guerre et au débat sur la réforme électorale. Elle a voté divers crédits supplémentaires dont un de 124 000 francs pour frais d'arbitrage relativement aux incidents provoqués par l'Italie lors de la saisie des bâtiments français : le « Carthage », le « Manouba » et le « Savignano ».

❋

La promotion annuelle du 14 juillet dans les diverses armes et services vient de paraître à l' « Officiel ».

❋

Le Circuit automobile de Dieppe a été gagné par Bruce-Brown sur une voiture étrangère.

Un grave accident a occasionné la mort du mécanicien Bessagnana.

❋

A la Commission franco-allemande de Berne de graves difficultés semblent devoir se produire.

❋

Dans la question de Tanger, l'Espagne fait montre de prétentions insoutenables.

❋

Les Marocains rebelles assiègent la ville d'Ouezzan.

❋

Un attentat mystérieux aurait été commis contre l'archiduc Joseph-Ferdinand d'Autriche.

❋

La plus grande partie de l'excédent du budget anglais sera consacrée à la marine.

❋

Le prince de Galles regagnera Paris jeudi.

❋

En Turquie, la situation générale tant en Macédoine qu'en Albanie est considérée comme critique.

❋

Contrairement à l'attente des roosveltistes, les démocrates veulent rester unis.

❋

Les fonctionnaires chinois, menacés de n'être plus payés, le trésor étant vide, sont fort mécontents.

L'Union diocésaine des catholiques tourangeaux

Notre correspondant souligne l'importance capitale des déclarations faites par M. le vicaire général Denis, au troisième Congrès diocésain de Tours. Après avoir rappelé la forte parole de Mgr Humbrecht « Il n'y a pas en ce moment de question plus importante que de s'unir étroitement », et la lettre d'encouragement et d'approbation du Saint-Père, M. Denis dit : « Si *nous voulons garder à l'Eglise de France ses paroisses et ses diocèses — non pas les territoires qui les délimitent, mais les âmes fidèles, vivant de leur foi, qui doivent en former la réalité splendide, — organisons les Unions paroissiales et les Unions diocésaines.* De toutes parts, en France, on l'a compris, et bientôt il n'y aura plus un seul diocèse qui n'ait son *Union catholique.* »

Et, poussant plus avant, M. le vicaire général affirme que ces Unions ne sont pas un mouvement neutre, mais *bien nettement confessionnel*, et qu'elles n'acceptent aucune alliance dangereuse ou compromettante. Du reste, ajoute-t-il — et l'allusion transparente enthousiasme les Tourangeaux, — « de récents événements ont bien fait savoir que le succès va souvent, sinon toujours, à ceux qui ont le courage de leur foi ».

Honneur et vœux ardents aux catholiques de Tours !

VIENT DE PARAITRE

Le transformisme jugé par le naturaliste J.-H. Fabre

par le docteur JOSEPH POUCEL

Une brochure in-16 de 21 pages. Prix, fr. 15 ; port, 0 fr. 05.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

Le prix du scrutin de justice

On commence à y voir clair.

La décision prise par le gouvernement de fermer d'un coup cinquante et une écoles congréganistes est une lumière qui pénètre d'une lueur sinistre les coulisses de la comédie parlementaire offerte au public sur le théâtre du Palais-Bourbon.

Le gouvernement renonce à vaincre par la raison la résistance des radicaux à son projet de loi de représentation proportionnelle. Il avait ambitionné de doter la France d'un scrutin de justice. Les radicaux ne veulent pas. Il leur donne en guise de payement du scrutin de justice une mesure d'injustice. Comment les radicaux résisteraient-ils indéfiniment à un homme qui leur jette en pâture une formidable bouchée de cinquante et une écoles congréganistes ?

Le calcul est aussi faux qu'il est pervers : à peine la bouchée avalée, avant même qu'elle soit digérée, les radicaux sont à la recherche du moyen de faire avorter le projet de réforme électorale et de se débarrasser d'un ministère qu'ils ont en exécration.

Avez-vous lu la dernière séance de la Chambre ? Au lieu de dire : la discussion, le président aurait dû dire : l'obstruction est ouverte : MM. Malavielle et Painlevé, dépêchés par les radicaux, ont encombré à qui mieux mieux la tribune de discours de discussion générale qui n'avaient rien à voir avec l'article 1er du projet de réforme électorale. Ils ne parlaient pas pour convaincre, ils parlaient manifestement pour occuper le temps du Parlement à des billevesées. Le Parlement les a laissés faire, le gouvernement les a laissés faire. Parlement et gouvernement ont consenti à discuter et à voter l'article 2 avant l'article 1er, sous le prétexte que cette nouvelle méthode est préférable à la vieille tradition de commencer par le commencement. En un mot, le désarroi se met dans les rangs du gouvernement et de la majorité.

M. Poincaré permettra aux radicaux de déformer son projet, de le disloquer, si bien qu'à la fin il sera méconnaissable.

La mesure d'injustice n'aura pas profité à la loi de justice. Une fois de plus, l'homme d'Etat qu'on nous donne comme impeccable aura commis une faute, qu'un novice aurait évitée. Il suffisait pour cela d'avoir un peu de probité politique.

On ne change de ministère que pour changer de politique : à quoi bon renverser les Caillaux, les Clemenceau et les Combes, pour les remplacer par M. Poincaré, si M. Poincaré doit suivre la politique de ses prédécesseurs ?

Or, à divers signes, on sent que nous glissons vers une nouvelle ère de persécution : n'avons-nous pas des procès à la Combes qui recommencent ? des condamnations à trois jours de prison à des particuliers coupables d'avoir arboré le drapeau du Pape ? des poursuites contre un curé qui, le jour de la procession de la Fête-Dieu, a dépassé de un mètre trente le seuil de son église ? On m'objectera que ce sont les juges de paix qui commettent ces bêtises, les maires ou commissaires de police qui font ces cocasseries où le burlesque le disputé à l'odieux, et que ce n'est pas le gouvernement. Mauvaise défaite : les juges de paix, commissaires de police et maires ont les yeux fixés sur le gouvernement, comme le caniche sur le maître qui tient le sucre d'une main et le fouet de l'autre ; ils scrutent ses intentions, et ils y conforment servilement leurs actes. Quand un gouvernement ferme cinquante et un établissements libres d'un coup : « la consigne est de taper sur les catholiques », se disent les tracassiers et injustes reparaissent comme du temps des Combes et des Clemenceau.

Singulière préparation, en vérité, à un scrutin de justice que ce renouveau de mesures injustes !

Et l'apaisement et la concorde dont M. Poincaré avait promis la restauration en France ?

Est-ce par des mesures de cette nature qu'il entend les restaurer ? Est-ce encore par le rapport du ministre des Finances sur le vol organisé des biens d'Eglise ? On est juste ou on ne l'est pas ; quand on prétend l'être, il faut l'être en tout, et on ne peut pas faire de la justice avec de l'injustice.

Bien que ce soient là des vérités à la La Palisse, il n'est pas inutile de les rappeler à M. Poincaré.

J. B.

La santé du cardinal Coullié

De notre correspondant lyonnais, le 25 juin :

L'état du cardinal est stationnaire. Les médecins n'ont point rédigé de bulletin ce matin. Durant la journée, le malade repose doucement. Mais généralement une légère fièvre survient le soir. L'alimentation est bonne.

Le cardinal a reçu une lettre autographe du Saint-Père : le Pape félicite Son Eminence de sa piété et de sa foi à l'égard du sacrement de l'Extrême-Onction, et il espère que cet acte sera un gage non seulement de convalescence, mais de plein retour à la santé. Il termine en donnant de tout cœur la bénédiction apostolique à son cher fils le cardinal et à son entourage. La lecture de cette lettre causa une immense joie au vénéré malade.

Mgr Chatelus, évêque de Nevers, et ancien curé de Saint-François de Sales, à Lyon, est venu ce matin rendre une courte visite au cardinal.

Des lettres nombreuses de sympathies affluent à l'archevêché.

Réponse de S. Em. le cardinal Coullié à l'archevêque de Smyrne

Nous avons dit que l'archevêque de Smyrne avait nommé le cardinal Coullié chanoine d'honneur de la cathédrale Saint-Jean, à Smyrne. Le cardinal répond à l'archevêque de Smyrne :

Je suis profondément touché et reconnaissant de cette délicatesse dont je serais confus si je ne saisissais la pensée de Votre Grandeur, désireuse de resserrer encore davantage les liens séculaires qui unissent les Eglises de Smyrne et de Lyon, depuis les temps apostoliques.

Les membres de mon Chapitre primatial, à qui j'ai fait connaître votre initiative, ont été eux-mêmes particulièrement émus de cet acte, et, dans une union parfaite de sentiments, ils se joignent à moi pour demander à Votre Grandeur de compléter l'œuvre commencée, en acceptant en retour le titre de chanoine d'honneur de l'Eglise primatiale de Lyon.

Quarante-deux jours

(20 août - 1er octobre)

Quarante-deux jours ce sera la durée du XLIVe Pèlerinage en Terre-Sainte, et cela semble long à plusieurs. Mais si l'on tient compte de la magnifique tournée méditerranéenne, des lieux célèbres visités avec un détail suffisant, on comprendra vite à la lecture du programme que cette durée est un tour de force obtenu grâce à un navire spécial qui ménage toutes les heures selon l'utilité des pèlerins. Partout les hôtels sont préparés. Des guides expérimentés assurent les explications immédiates et complètes, et le même voyage fait en moins de jours serait certainement une course aux clochers. Des lieux célèbres tels qu'Athènes, Corinthe, Lépante, le mont Athos, Constantinople et l'Egypte, Baalbeck, Damas, Malte, Naples, ne peuvent s'ajouter au pèlerinage complet de Terre-Sainte sans un sacrifice de temps.

Pour se rendre compte de la rapidité de la grande excursion, demander un programme illustré avec la carte annexée, au secrétariat, 4, avenue de Breteuil, Paris.

Inauguration du monument au P. de la Croix

C'est samedi qu'a eu lieu, à Poitiers, l'inauguration du monument élevé à la mémoire du savant Jésuite et archéologue, le R. P. Camille de la Croix, qui, d'origine belge, passa la plus grande partie de sa vie dans cette ville.

Monument érigé à la mémoire du R. P. de la Croix

On sait que c'est sur l'initiative de la Société des Antiquaires de l'Ouest que le monument a été élevé. Le statuaire est M. Octobre, l'éminent artiste, grand-prix de Rome.

Le matin, dans la chapelle Saint-Joseph avait été célébré tout d'abord une messe de *Requiem*, qui fut dite par le R. P. Adrien de la Croix, pour le repos de l'âme de son frère. M. l'abbé Coulaing de la Tour-Girard prononça une touchante allocution.

Samedi, après-midi, à 4 heures, en présence d'une foule nombreuse et choisie, le monument fut inauguré.

Plusieurs délégations savantes de France et de l'étranger ont assisté à cette belle fête de la pensée chrétienne. On remarquait notamment : MM. de Ghellinck-Waërnewyck, délégué du roi des Belges ; de Buggenoms, délégué de la Société royale d'archéologie de Bruxelles ; Lubaude, délégué du prince de Monaco ; Héron de Villefosse, membre de l'Institut ; de Fayolle, président de la Société archéologique du Périgord ; comte Charles de Beaumont, vice-président de la Société archéologique de Touraine ; le chanoine d'Urville, M. et Mme Lefèvre-Pontalis, etc...

Des discours ont été prononcés par M. de Ghellinck, Héron de Villefosse, Lefèvre-Pontalis, Emile Ginot, président du Comité, ainsi que par le président de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Un dîner a réuni le soir les principaux invités officiels.

GAZETTE

Quatre prêtres picards médaillés

Parmi les ecclésiastiques du diocèse d'Amiens qui, séminaristes en 1870, offrirent leurs services aux ambulances, et furent envoyés par leur évêque à Villers-Bretonneux, quatre viennent de recevoir le diplôme de la médaille commémorative.

Ce sont : MM. les abbés Blandin, à Amiens ; Brandicourt, à Bacouel ; Carpentier, à Noirmoutier ; Mansarel, à Liéramont.

Faisait partie du même groupe, M. l'abbé Famechou, mort chanoine il y a quelques années.

La raison du plus fort

Le directeur de l'agence des Enfants assistés du Rhône, à Tournon, M. Clouzet, vient d'écrire, tout sec, la lettre suivante à un fermier du hameau de Pierres, auquel un pupille avait été confié :

« Le pupille Loucan Emile ayant encore cinq absences, pendant le mois de mai à l'école, je vous invite à ramener samedi prochain ce pupille à mon bureau.

» A l'avenir, aucun autre pupille ne vous sera confié. »

Ce monsieur se croit dispensé d'être poli parce qu'il est investi d'une fonction payée par les contribuables. Mais il n'est pas dispensé d'être juste, et M. Clouzet n'ignore pas que les absences du pupille proviennent de ce qu'il avait suivi la retraite de la première Communion. C'est même pour cela qu'il ne les pardonne pas.

Les prêtres

Il est 11 heures du soir, à La Saulaie (Rhône), la fête du pays, la « vogue », comme on dit, bat son plein. Un verrier d'Oullins, du haut d'une balançoire, fait une chute terrible.

C'est une consternation générale parmi tous ces gens qui s'amusaient. Que faire de cet homme ? Comment le soigner ? Tout le monde est désemparé. Un forain a l'idée d'aller chercher le curé.

Comme bien on pense, le prêtre, l'abbé Perrichon, le populaire directeur des cheminots d'Oullins, n'hésite pas devant le devoir de charité qui se présentait à lui. Il descend sur le champ de la fête, réquisitionne une automobile amie et transporte à l'Hôtel-Dieu de Lyon le blessé.

Les terrasses des cafés, qui regorgeaient de clients, à minuit, s'enquirent de ce qui se passait, et quand le bon pasteur, qui venait de se dépenser si généreusement pour un inconnu, sortit de l'Hôtel-Dieu, il reçut de nombreuses marques de respect.

Le prêtre s'empressa ensuite de fournir à l'Hôtel-Dieu les papiers réclamés par l'administration des hospices, et continua à se tenir au courant de l'état du blessé que la Providence avait mis sur ses pas.

On ne s'adresse pas en vain au cœur d'un prêtre.

Les sonneries de caserne

Pour rendre « à la caserne une gaieté et une animation à tous points de vue souhaitables », le ministre de la Guerre vient de rétablir dans les corps de troupes munis de clairons et de tambours, les sonneries et batteries suivantes : le *Réveil*, la *Diane*, la *Soupe*, l'*Appel*, l'*Extinction des feux*.

Nous y gagnerons d'entendre fredonner les refrains qui les accompagnaient, si toutefois la tradition ne s'en est pas perdue en route. Exemple, celui-ci, au réveil :

Allons! lève-toi, soldat,
Lève-toi bien vite.
Allons! lève-toi, soldat,
Lève-toi bientôt.
Si tu n'veux pas t'lever,
Fais-toi porter malade ;
Si tu n'es pas r'connu,
T'auras quat'jours de plus.

Lamartine aurait peut-être dénié la qualité de poète à l'auteur de ce refrain, qui est moins fort, mais tout de même plus gai que les *Harmonies du soir*.

C'est pas d'la soupe, c'est du rata

n'est pas d'Alfred de Musset, mais c'est connu de beaucoup d'hommes qui ignorèrent Musset.

Les homm's de gard', mettez vite sac au dos,
L'sergent d'semaine va vous tomber su'l'dos,

implique plus de souci de l'exactitude que de la rime.

Et enfin :

Caporal l'a dit comm'ça :
Teignez chandelles
Pour pas mett'feu paillasse à vous.

Ça c'est du petit nègre : aimable attention pour les troupes noires.

Bismarck peint par lui-même

L'éditeur Duncker, à Weimar, publie les lettres échangées entre Bismarck, étudiant à l'Université de Gœttingue et un de ses condisciples, Gustave Scharlach, de Rheinhausen, dans le royaume de Hanovre.

Bismarck se montre bien là tel que nous aimons à le détester. C'est un brutal, buveur, gouailleur, sarcastique, moqueur à l'égard de Dieu lui-même, ainsi qu'envers son père et sa mère, qu'il n'appelle jamais que le « vieux et la « vieille ».

Un trait particulier : il s'efforce toujours « de faire la conversation en français ». Les pangermanistes d'aujourd'hui ne le renieraient-ils pas ?

La boxe

Une représentation de ces spectacles sauvages, où les places sont chères et les vainqueurs bien payés, avait lieu hier soir à Dieppe : le jeune Français Carpentier allait disputer à l'Américain Frank Klaus un prix de 150 000 francs.

Dix-neuf *rounds* (passes) ont lieu ; des coups terribles s'échangent sur la figure et la poitrine ; un journal publie même ce matin un croquis où l'on voit les faces et les torses des deux champions mouchetés des « gnons » qu'ils ont reçus. Mais les amis de Carpentier trouvent que le directeur du combat manque d'impartialité et laisse commettre toutes sortes d'irrégularités sans protester.

Tout à coup, le « manager » de Carpentier, Decamps, bondit sur le « ring », s'en prend à l'arbitre et veut emmener Carpentier. Celui-ci veut boxer quand même. Decamps le saisit à bras-le-corps, et une lutte s'engage entre les deux hommes. Les soigneurs des deux boxeurs s'en mêlent bientôt, au milieu des cris du public, et, finalement, Carpentier accepte l'abandon, quitte le ring et se fait disqualifier.

Au match suivant, l'un des boxeurs, Evernden, se plaignant de l'arbitre Maitrot, se retourna contre lui et, avec le concours de ses seconds, se mit à le boxer. Le public envahit le ring et les gendarmes à sa suite.

C'est ainsi que la soirée de boxe dégénéra en combats tout différents de ceux qui avaient été annoncés.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

❋

Le Conseil s'est entretenu de l'état des travaux parlementaires et des questions à l'ordre du jour de la Chambre.

PRIME AU BREVET SUPERIEUR

Les ministres de l'Instruction publique et des Finances ont fait connaître leur accord sur la question du brevet supérieur : en conséquence, le président de la République a signé un projet de loi accordant aux instituteurs et institutrices, pourvus dudit brevet, une prime de 1 000 francs payable en cinq annuités, représentant une dépense annuelle de plus de 4 millions.

❋

Le ministre de l'Intérieur doit recevoir aujourd'hui une délégation des inscrits maritimes.

LE BEY DE TUNIS A PARIS

Nous avons déjà annoncé la venue prochaine du bey de Tunis à Paris.

On donne les premiers détails suivants sur son voyage :

Le bey partira probablement le 10 juillet de Tunis, sur un croiseur de l'Etat. Il arrivera à

Sidi Mohamed En Nasser
Bey de Tunis

Marseille le 11 après-midi, pour prendre le rapide du soir pour Paris. La durée du voyage officiel sera de quatre à cinq jours. Le bey sera reçu à Paris, le 14 juillet, par le président de la République. Il est possible qu'il prolonge incognito son séjour à Paris pour visiter les musées, les bibliothèques et les grands établissements. Le souverain sera accompagné par les princes, ses fils, par ses ministres et par une suite.

La conférence franco-allemande de Berne

Premières et graves difficultés

Comme il fallait s'y attendre, dit l'*Echo de Paris*, des difficultés ont surgi au sein de la Commission franco-allemande de Berne chargée de préparer la délimitation de la nouvelle frontière Cameroun-Congo résultant de l'accord du 4 novembre. Les Allemands veulent élargir le débat — c'est assez, d'ailleurs, dans leur manière d'agir — et tâcher, si possible, d'exercer sur notre politique générale, une pression.

D'autre part, au Maroc, ils multiplient leurs réclamations. Il est évident que pour le gouvernement allemand la question marocaine n'est pas close. Elle reste un merveilleux instrument de désaccord dont il escompte se servir quand il le jugera utile.

Malheureusement, le traité du 4 novembre est d'une application difficile et parfaitement approprié à une politique de chicane.

Ne nous berçons donc pas de trop douces illusions et suivons les événements avec une grande attention.

Les renseignements qui nous parviennent coïncident absolument avec ceux de notre confrère.

Les pourparlers franco-espagols

Prochaine reprise

M. Garcia Prieto déclare qu'il attend, aujourd'hui mardi, la réponse de la France à la dernière note espagnole.

La question de Tanger

Londres, 25 juin. — Le correspondant du *Times* à Tanger, discutant l'internationalisation de Tanger, dit que, cette ville étant destinée à devenir un grand port, sa neutralisation est une question vitale pour l'Angleterre et qu'il est clairement du devoir de celle-ci de faire le nécessaire pour que cette neutralité soit garantie d'une façon sûre et permanente.

La presse de Tanger publie les demandes de l'Espagne en ce qui concerne la question de Tanger, ces demandes, dit le correspondant, sont assurément très exagérées, il n'y a aucun doute que le programme du gouvernement anglais pour l'internationalisation, ne soit finalement adopté.

Les naïvetés du machiavélisme

Puisque la représentation proportionnelle est sur le tapis — un tapis qui doit être bien fatigué depuis qu'on y piétine — nous voudrions aujourd'hui — non en polémiste, mais en dilettante — consigner ici quelques brèves méditations sur certains aspects du spectacle, parfois divertissant, que nous offre par-ci par-là cette interminable discussion.

Et d'abord, Jean-Jacques Rousseau, l'inventeur du *Contrat social*, qui remettait aux majorités le soin d'exercer d'une façon polycéphale le despotisme monocéphale des Catherine de Russie, des Frédéric II et des Louis XV, n'aurait certes pas eu assez de génie pour inventer cette théorie de « la majorité de la majorité », préconisée sérieusement par plusieurs de nos prétendus démocrates.

Il demeure donc bien entendu qu'une loi doit être votée, non par la majorité d'une assemblée législative, mais par une certaine partie d'une certaine partie de cette assemblée, les législateurs non catalogués étant assimilés à des zéros. En d'autres termes, on complète la constitution en établissant qu'il y a deux sortes de députés : les députés qui comptent et les députés qui ne comptent pas. Naturellement, les électeurs coupables d'avoir nommé les députés qui ne comptent pas, ne comptent pas davantage. La majorité les ignore.

Et ces faibles mortels, officiels parias, Sont tous devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas.

Seulement, il serait bien dommage de s'arrêter en si beau chemin, et le système mériterait d'être perfectionné. Après avoir décidé de ne gouverner qu'avec la majorité de la majorité, le gouvernement pourrait promettre de ne gouverner qu'avec la majorité de la majorité de la majorité, et ainsi de suite. Il y aurait ainsi, disposés en zones concentriques autour de cercles toujours plus restreints : 1° les députés de la Chambre qui ne comptent pas ; 2° les membres de la majorité plus large qui ne comptent pas ; 3° les membres de la majorité moins large qui ne comptent pas. Lorsque, d'extrait de majorité en extrait de majorité et de quintessence en quintessence, on serait arrivé à un groupe pouvant figurer décemment un Conseil des dix, comme à Venise, on pourrait enfin s'arrêter, et déposer une demande de crédits pour la construction urgente d'un Pont des soupirs.

Autre drôlerie... cette majorité prétendue s'appelle « républicaine ». Or, le plus cocasse de l'histoire, c'est que nul n'est plus capable, dans le monde politique, de nous expliquer ce que veut dire le mot « républicain ». Et pourtant nous avons deux académiciens au pouvoir, l'un à la présidence de la Chambre et l'autre à la présidence du Conseil.

Autrefois, croyons-nous, ce mot sacré signifiait « partisan de la République ». Mais voilà : M. Charles Benoist est, lui aussi, partisan de la République, et c'est là de sa part une impertinence que les autres républicains ne lui pardonnent pas. Pour être républicain, il faut, paraît-il, un tas de choses. Il faut d'abord « embêter les curés ». Il faut ensuite persécuter les pères de famille et les empêcher de donner à leurs enfants l'éducation qui leur plaît. Cela s'appelle être « laïque ». Et quand on a bien mangé du curé et de l'instituteur libre, on n'est pas plus avancé pour cela, car ces titres, si estimables qu'ils soient, ne suffisent pas pour être authentiquement républicain. Les socialistes, au dire de certains « purs » radicaux, ne le sont pas davantage, et comme, aujourd'hui, les trois quarts et demi des politiciens qui haranguent les masses éprouvent le besoin de s'intituler socialistes, vous voyez quel formidable déchet cela fait dans la vraie phalange républicaine. Chose merveilleuse : les radicaux qui, pendant un quart de siècle, ont réclamé la suppression du Sénat, c'est-à-dire *un changement dans la forme gouvernementale*, revendiquent le monopole du républicanisme, au lieu que les progressistes, qui n'ont jamais rien voulu changer aux rouages de notre gouvernement républicain, sont désormais catalogués comme « réactionnaires » Quelles divinités que les mots, et comme le philosophe Bacon avait raison quand il les proclamait des « idoles ! » Mais ce sont des idoles à transformation, et qu'on n'affuble pas des mêmes oripeaux tous les jours.

Il y a de quoi rire aussi dans les arguments qu'opposent à la réforme les héroïques champions des « mares stagnantes ». Ces arguments peuvent se résumer en ces termes : « Mais alors, si l'on change le système, on risque de changer les résultats, et plusieurs de ceux qui ont été élus en 1910 ne le seraient pas en 1914 ! » Oui, brigadiers, vous avez raison. C'est même uniquement pour modifier l'effet que l'on essaye de modifier la cause. Et si l'on pensait que la Chambre de 1914 dût être exactement semblable à celle de 1910, ce ne serait vraiment pas la peine de perdre tant de temps en discussions alambiquées. Toute réforme suppose l'espoir d'un changement heureux. Sans doute, les réformateurs peuvent se tromper, mais enfin, c'est parce qu'un malade se sent mal à l'aise du côté droit qu'il essaye de se tourner du côté gauche, et il est bien clair que, lorsqu'il sera tourné du côté gauche, il y aura quelque chose de changé, puisqu'il ne sera plus tourné du côté droit.

Aussi a-t-on apporté d'autres arguments, non moins remarquables. Avec la réforme, les départements à faible population vont perdre de leur importance. Quelle criante injustice ! En effet, les électeurs de Barcelonnette ou de Saint-Girons perdront le privilège d'avoir un député pour eux tout seuls, habitants raréfiés d'une circonscription peu populeuse, et cesseront de jouer ainsi dans le pays un rôle aussi influent que telle circonscription trois ou quatre fois plus peuplée, mais n'ayant également qu'un seul député à nommer. En réalité, les électeurs de certains pays pauvres, où la corruption a plus de prise, où, avec moins de bière, on peut abreuver une proportion beaucoup plus forte de votants, vont se trouver dépouillés d'un véritable « vote plural », puisque, à deux ou trois mille, ils produisaient le même *effet* électoral que d'autres produisaient ailleurs à huit ou dix mille. Et les mares stagnantes en sont si troublées que leurs Machiavels en deviennent des naïfs. Pour le juge impartial et